

GéoMégA et Innord signent un accord de licence de technologies

Faits saillants du communiqué:

- GéoMégA et Innord signent un accord de licence de technologies.
- GéoMégA et Innord déménagent leur siège social dans les installations du CNRC de Boucherville.
- Nouveau numéro de téléphone : +1 (450) 641-5119.
- GéoMégA annonce la vente de la propriété de graphite Buckingham.

Montréal, le 6 avril 2016 – Ressources Géoméga inc. (« **GéoMégA** » ou la « **Société** ») (TSX-V : GMA) et Innord Inc. (« **Innord** ») sont très heureux d'annoncer la signature d'un accord de licence de technologies (« **ALT** ») aux termes de laquelle GéoMégA se voit octroyer une licence non-exclusive pour construire et exploiter des installations pour le traitement et la séparation utilisant la technologie sous licence (« **technologie sous licence** »). La technologie sous licence comprend les demandes de brevets pour « Un système et un procédé pour la séparation et la purification d'éléments ou composés de terres rares / métaux précieux dissous » couverts par les demandes de brevets 2,893,793 (Canada) et 14/653,777 (US) et pour « Un système et une méthode d'extraction métallurgique de terres rares et niobium de ferro-carbonatite » couvert par la demande de brevet 62/180,663. Les entreprises continueront à travailler conjointement au développement des technologies, à la mise à l'échelle, à la mise en place de l'usine pilote et au développement d'applications industrielles. L'ALT n'est pas limité dans le temps ni à un territoire particulier.

Accord de licences de technologies - Redevances

Dans le cadre de l'accord, GéoMégA paiera à Innord une redevance de 0,5% de valeur nette (« **RVN** ») pour toutes les ventes de produits provenant d'une installation de traitement et de séparation utilisant la technologie sous licence. Dans le cas où les installations de traitement et de séparation sont situées sur le territoire de la Baie-James, le RVN sera de 0,25%. GéoMégA se réserve le droit de racheter la moitié de la redevance (0,25% ou 0,125% selon les cas) d'Innord pour un montant fixe de 250 000 \$. Le solde de la redevance pourrait être racheté en payant des frais additionnels qui seront négociés sur la base de la valeur du marché et acceptée par les deux parties à une date ultérieure. La redevance ne peut être rachetée que lorsque GéoMégA aura atteint la production commerciale et seulement si les revenus principaux d'Innord ne proviennent plus uniquement de la redevance versée par GéoMégA.

"Depuis la création d'Innord en mars 2015, les investisseurs voulaient comprendre la nature exacte de la coopération entre GéoMégA et Innord, les droits à la technologie, la structure de frais, etc. Cet accord répond exactement à ces questions. Avec cet accord essentiel, nous définissons la structure fondamentale entre les deux sociétés qui seront de la plus haute importance, lorsque les tests de séparation par électrophorèse

d’Innord commenceront à donner des résultats détaillés tels que les estimations de coûts d’exploitation et d’investissement. L’accord prévoit aussi une incitation en termes d’une redevance réduite pour la mise en place des installations de séparation et de traitement dans la région de la Baie James. » Commente Kiril Mugerman, président et chef de la direction de GéoMégA.

À titre de société participant au contrôle d’Innord, GéoMégA sera partie intéressée à l’opération. La transaction est dispensée de l’obligation d’établir une évaluation formelle et de l’approbation des porteurs minoritaires prévues au Règlement 61-101 *sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d’opérations particulières* (le « **Règlement 61-101** ») en vertu de la dispense prévue aux articles 5.5(a) et 5.7(1)(a) du Règlement 61-101, puisque la juste valeur marchande de la contribution ou la contrepartie payable n’excède pas 25% de la capitalisation boursière de la Société. Conformément au Règlement 61-101, la transaction sera effective dans au moins 21 jours suivant la date de ce communiqué.

Changement d’adresse – GéoMégA et Innord déménagent leur siège social

GéoMégA et Innord aimeraient annoncer le déménagement de son siège social du bureau Saint-Lambert aux installations du CNRC à Boucherville, où les installations du laboratoire d’Innord se trouvaient déjà. Les nouvelles coordonnées de la société sont les suivantes:

Ressources GéoMégA inc.
75, Boulevard de Mortagne
Boucherville, Québec
J4B 6Y4

Téléphone : +1 (450) 641-5119
Télécopie/Fax : +1 (800) 865-6536

Transaction de vente de la propriété de graphite Buckingham

GéoMégA est heureuse d’annoncer que la Société a signé un contrat de vente avec Saint-Jean Carbon inc. (TSX.V: SJL) (« **Saint Jean** »), qui permet à cette dernière d’acquérir un intérêt de 100% de la propriété minière Buckingham. La propriété est constituée de 13 claims situés dans le sud-ouest du Québec. Selon les modalités de l’accord, GéoMégA recevra 1 500 000 actions ordinaires de Saint-Jean sujet à l’approbation de la Bourse de croissance TSX. GéoMégA conservera une redevance 0,75% sur le produit net de la propriété.

GéoMégA et Innord dans les médias

Voici quelques articles récents à propos de Geomega et d’Innord:

- [Résumé de la conférence de presse d’Innord avec le Plan Nord, la SDBJ & l’ARBJ](#) – 3 mars 2016
- [PDAC 2016: Working around the rare earths mountain](#) – 9 mars 2016 (anglais seulement)
- [Un investissement d’un million pour le projet Montviel](#) – 22 mars 2016

À propos de Innord inc.

Innord est une filiale privée de GéoMégA (voir communiqué de presse publié le 2 mars 2015) détenue par GéoMégA à 96.1%. Le but d’Innord est de développer et d’optimiser le procédé exclusif de séparation d’ETR

basé sur l'électrophorèse dont elle détient tous les droits. L'électrophorèse est la migration des espèces chargées (ions, protéines, particules) dans une solution en présence d'un champ électrique. Innord a déposé des demandes de brevet au Canada et aux États-Unis pour protéger ses droits sur son procédé de séparation novateur et cherche à en déposer dans d'autres juridictions.

À propos de GéoMégA (www.geomega.ca)

GéoMégA est une société d'exploration minière québécoise dont l'objectif est la découverte et le développement durable de gisements économiques de métaux au Québec. GéoMégA s'engage à respecter les normes de l'industrie minière canadienne et se distinguer par son ingénierie innovante, l'engagement des parties prenantes et son dévouement à la transformation locale.

Actuellement, GéoMégA a 77 433 712 actions ordinaires en circulation.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité à l'égard de la pertinence ou de l'exactitude du présent communiqué.

Pour plus d'informations, contactez:

Kiril Mugerman
Président et Chef de la direction
Ressources Géoméga Inc.
450-641-5119 ext. 5653
kmugerman@geomega.ca

Mises en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse contient des énoncés prospectifs à l'égard de nos intentions et de nos plans. Les énoncés prospectifs contenus dans les présentes sont basés sur diverses hypothèses et estimations posées par la Société et comportent un nombre de risques et d'incertitudes. Par conséquent, les résultats réels pourraient varier considérablement de ceux prévus ou suggérés dans ces énoncés prospectifs et les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Veuillez noter que les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes connus et inconnus, comme il est mentionné dans les documents déposés par la Société auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada. Divers facteurs peuvent empêcher ou retarder nos plans, notamment la disponibilité et le rendement des entrepreneurs, les conditions météorologiques, l'accessibilité, les prix des métaux, la réussite ou l'échec des travaux d'exploration et de mise en valeur effectués à divers stades du programme ainsi que l'environnement économique, concurrentiel, politique et social en général. La Société se décharge expressément de l'obligation de mettre à jour tout énoncé prospectif, sauf si la législation en valeurs mobilières l'exige.